

## **ÉCONOMIE. Un nouveau service pour accompagner les entreprises en difficulté**

Les entreprises en difficulté sur le territoire de Challans Gois peuvent solliciter, gratuitement, un nouveau dispositif d'accompagnement : le GPAL.



Alain Bessaudou, Olivier Morin, Alexandre Huvet, Sophie Georger-Ménerau et François Petit, lors de la signature de la convention avec le GPAL : groupement de prévention agréé des Pays de la Loire. Magali DUPONT



Le territoire de Challans Gois compte 4.000 établissements, soit 18.000 emplois. La communauté de communes soutient la création et le développement d'entreprises, en subventionnant des associations telles l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), France Active et Inov (Initiative nord et ouest Vendée).

« On accompagne les porteurs de projets, car c'est de la création de valeur ajoutée sur le territoire, des emplois. Mais il faut aussi être en mesure de les accompagner dans les moments plus difficiles », économiques, sociaux et financiers, dans « un souci de pérennité économique des structures », explique le président de Challans Gois Alexandre Huvet, et de dynamisme du bassin d'emploi.

Dans cette épreuve, « ce tsunami, un chef d'entreprise peut être blacklisted, alors qu'il n'est pas pour autant mauvais, et qu'il n'y a pas de raisons pour qu'il ne puisse pas continuer s'il est bien accompagné », ajoute François Petit, élu en charge de l'économie et de l'emploi de l'intercommunalité.

### Qui est concerné ?

Au plan national, selon l'observatoire du conseil des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, au cours du second semestre 2022, les procédures collectives progressent de + 50% et les procédures de prévention de + 37% par rapport à 2021. Le secteur le plus touché est le commerce, qui représente 7.868 procédures sur 40.271.

Les acteurs économiques du territoire sont eux aussi concernés. C'est pourquoi, Challans Gois soutient désormais le GPAL : Groupement de prévention agréé des Pays de la Loire, qui s'adresse à tout type d'entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité.

« Notre souhait était que ce soit des pairs qui se parlent entre eux, car c'est plus facile de se confier à quelqu'un qui connaît le monde de l'entreprise, de manière anonyme et confidentielle. Et gratuite, car Challans Gois prend en charge financièrement cet accompagnement du GPAL », indique Alexandre Huvet.

L'intercommunalité a signé une convention de partenariat avec le groupement. Elle a voté une enveloppe de 2.500 € pour financer ce dispositif en 2023, ce qui signifie que cinq entreprises pourront en bénéficier cette année.

Si la demande est supérieure, Challans Gois envisage de faire un nouveau versement. « On est assez souple dans l'approche. S'il y a besoin d'aller au-delà, on réétudiera. »

Pour le bénéficiaire, il n'en coûtera qu'un euro symbolique versé au groupement.

Cette expérimentation, qui lie le GPAL à une collectivité, est inédite en Vendée.

### Qui est le GPAL ?

Le groupement de prévention agréé des Pays de la Loire a été créé par les organisations patronales : la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), le Medef (Mouvement des entreprises de France) et

l'association d'anciens dirigeants EGEE (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise). Il est agréé par la préfecture depuis mars 2021. Cette année-là, il a accompagné 46 entreprises.

Il réunit des experts-bénévoles dans divers secteurs d'activité : des dirigeants d'entreprises, des experts-comptables, des administrateurs judiciaires, des banquiers... « Nos ressources sont très variées donc on va mettre en face d'un problème l'expert dont le chef d'entreprise a besoin », indique Alain Bessaudou, coordinateur régional.

L'association peut également mobiliser plusieurs ressources à ses côtés en fonction de la situation personnelle du dirigeant ou de la structure : le centre d'information et de prévention, le réseau Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), l'association 60 000 rebonds, ainsi que des prescripteurs locaux, tels des cabinets comptables et des associations d'entreprises.

« L'idée, c'est d'avoir un guichet unique », commente Alexandre Huvet, afin de simplifier les parcours.

### Quel est son rôle ?

« C'est un rôle très humain, qui demande beaucoup d'empathie, mais pas de complaisance », précise Alain Bessaudou. L'association « apporte une panoplie de conseils. On ne prend jamais de décision à la place du dirigeant. » La durée de l'accompagnement est fixée à trois ans au maximum.

« En tant que dirigeant, on n'est pas assez informé

qu'on va être en difficulté tôt ou tard, mais ça nous arrive à tous », note Olivier Morin, président du GPAL.

« Un chef d'entreprise ne peut pas être bon partout », ajoute Alain Bessaudou.

En 2022, l'association a accompagné près de 80 sociétés. Et les demandes continuent d'affluer en raison du « contexte économique compliqué. »

Les difficultés sont variées, « il n'y a pas de dossier type. Ce peut-être des problèmes d'associés, de matières premières, de perte de chiffres d'affaires ou de marchés, des problèmes de ressources humaines, de production sur une chaîne, la hausse des coûts de l'énergie... », liste Alain Bessaudou.

« On est passé du Covid à la guerre en Ukraine. Ce n'est pas simple. De nombreux paramètres se sont accumulés. Pendant une période, les entreprises étaient sous transfusion grâce à l'État donc il n'y avait pas de souci au niveau bancaire, mais c'est terminé. Il faut rembourser. L'Urssaf redemande ses paiements, et convoque au tribunal de commerce ceux qui ne peuvent pas payer. »

● Magali DUPONT

■ **Contacts : Pôle économie de Challans Gois Communauté - Sébastien Chauvin et Élodie Charrier au 02.51.93.56.73. Mail : economie@challans-gois.fr. Le Groupement de Prévention Agréé des Pays de la Loire au 0 805 385 383 et mail : ecoute85@gpa-pdl.fr**